



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

espérance de vie

Question écrite n° 132351

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les résultats d'une étude récente de l'Institut national des études démographiques (Ined). Avec une espérance de vie qui augmente régulièrement pour atteindre 85,3 ans pour les femmes en 2010, la France occupait jusqu'à présent le premier rang européen dans ce domaine. Avec une moyenne de 78,2 ans pour les hommes, le rang est moins bon. Toutefois, outre l'espérance de vie, les démographes sont à présent capables d'évaluer combien de temps les populations peuvent espérer vivre en bonne santé, sans handicap. Cette mesure prend la forme d'un indicateur très attendu des démographes que les spécialistes ont appelé « l'espérance de vie sans incapacité » (EVSI). L'EVSI est calculée annuellement pour tous les pays de l'Union européenne depuis 2005. C'est toujours la Suède qui a, cette année-là, l'EVSI la plus longue (71,7 ans) et la République slovaque l'EVSI la plus courte (52,3 ans) ; l'écart de EVSI atteignant près de 20 années entre ces deux pays. Ce premier résultat, observé chez les hommes, suggère que plus l'espérance de vie est longue plus la proportion vécue sans incapacité est grande. Pour ce qui est de la France, l'EVSI baisse légèrement. Celle des hommes est passée de 62,7 ans à 61,9 ans entre 2008 et 2010 et de 64,6 ans à 63,5 ans pour les femmes. Ainsi, en 2010 les hommes pouvaient espérer vivre en bonne santé 79,1 % de leur espérance de vie totale contre 80,6 % en 2008 et les femmes 74,4 % contre 76,1 %. Il lui demande quelle est sa réaction à l'annonce de ces résultats.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132351

Rubrique : Démographie

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2012, page 3235

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)